

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_191 : CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION DES SERVICES COMMUNS FINANCES ET RESSOURCES-HUMAINES POUR LE COMPTE DU SIVU D'ARTHÈS ET LESCURE D'ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 28 septembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Elisabeth CLAVERIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, Messieurs Alfred KROL, Michel TREBOSC

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Roland GILLES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

**N° DEL2021_191 : CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION DES
SERVICES COMMUNS FINANCES ET RESSOURCES-HUMAINES POUR LE
COMPTE DU SIVU D'ARTHÈS ET LESCURE D'ALBIGEOIS**

Pilote : Finances

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

La commune de Lescure-d'Albigeois adhère au service commun finances depuis le 1er janvier 2015 et au service commun ressources humaines depuis le 1er janvier 2017. Ces derniers ont poursuivi les missions antérieurement assurées par la commune de Lescure-d'Albigeois en matière de finances et de ressources humaines pour le compte du SIVU d'Arthès-Lescure-d'Albigeois.

Par conséquent, les montants des charges retenues sur l'attribution de compensation de la commune (60 136 € pour les finances et 45 186 € pour les ressources humaines) tiennent compte du coût des prestations réalisées pour le compte du SIVU d'Arthès-Lescure-d'Albigeois.

Jusqu'en 2020, la commune de Lescure-d'Albigeois assurait la gestion administrative du syndicat. Le coût des prestations réalisées par les services communs finances et ressources humaines était donc directement refacturé par la commune de Lescure-d'Albigeois au SIVU.

Depuis le 1er janvier 2021, la gestion administrative a été reprise par un agent du syndicat. Néanmoins, le SIVU d'Arthès-Lescure-d'Albigeois souhaite toujours bénéficier des prestations des services communs finances et ressources humaines de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il convient donc de formaliser un conventionnement direct entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le SIVU d'Arthès-Lescure-d'Albigeois.

La direction des ressources humaines de la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera les missions suivantes :

- ✓ participation à la mise en œuvre de la politique de ressources-humaines,
- ✓ Accompagnement des services en matière d'organisation,
- ✓ Gestion administrative et statutaire : paie, carrières, gestion des maladies, accidents du travail, absences,...
- ✓ Gestion des emplois et développement des compétences notamment par la formation,
- ✓ Gestion du budget des ressources humaines et pilotage de la masse salariale,
- ✓ Suivi des contentieux,
- ✓ Prévention et sécurité au travail,
- ✓ Accompagnement des agents : suivi des situations individuelles, assistance sociale,...
- ✓ Information et communication en matière de ressources humaines,
- ✓ Suivi de la gestion des carrières assurée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn.

Les missions de la direction des finances correspondent à l'ensemble des opérations budgétaires et comptables réglementaires nécessaires à la tenue de la comptabilité publique des collectivités territoriales et comprennent notamment :

- ✓ la préparation, la saisie et l'édition budgétaire aux normes en vigueur,
- ✓ l'engagement préalable des crédits, la liquidation et l'ensemble des opérations d'exécution budgétaire,
- ✓ la gestion de la dette (contrats d'emprunt) et de la trésorerie,
- ✓ la gestion de l'actif et l'amortissement,
- ✓ le suivi, la gestion administrative et le contrôle des régies d'avances et de recettes,
- ✓ le suivi des subventions versées et perçues,
- ✓ l'exécution comptable des marchés publics et des contrats,
- ✓ l'aide à la décision budgétaire et à la prospective financière,
- ✓ les relations avec les services de l'Etat (Trésorerie, DDFIP, Préfecture, ...),
- ✓ le contrôle préalable des actes (délibérations et décisions) ayant une incidence financière pour la collectivité.

Le coût annuel des prestations qui seront refacturées au syndicat ont été calculées sur la base du nombre d'opérations comptables pour les finances (titres, mandats, annulatifs...) et du nombre d'agents à gérer pour les ressources humaines.

Le coût de la gestion des ressources humaines s'établit à 25 538 euros en base annuelle.

Le coût de la gestion financière s'élève à 20 400 euros en base annuelle.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 septembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE madame la présidente à signer la convention relative à l'intervention des services communs finances et ressources humaines pour le compte du SIVU d'Arthès-Lescure-d'Albigeois annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL